

AIDE AUX VACANCES

**Si vous avez commandé les
chèques vacances pour 2019,
vous ne pouvez pas
demander une aide aux
vacances en 2019**

2019



**NOM ET PRENOM
SALARIE**

NOM.....
PRENOM SALARIE(E).....
TEL :.....

	Nbre jours	Coût	Nom prénom enfant
HORS CADRE SCOLAIRE 30 j maxi/enfant/ an Colonie, Stages et séjours linguistiques			
CADRE SCOLAIRE 10 j maxi/enfant/an Classes transplantées, séjours linguistiques			
Centre aéré 60 j maxi/enfant/an			
HORS CADRE SCOLAIRE 30 j maxi/enfant/ an Colonie, Stages et séjours linguistiques			
CADRE SCOLAIRE 10 j maxi/enfant/an Classes transplantées, séjours linguistiques			
Centre aéré 60 j maxi/enfant/an			
HORS CADRE SCOLAIRE 30 j maxi/enfant/ an Colonie, Stages et séjours linguistiques			
CADRE SCOLAIRE 10 j maxi/enfant/an Classes transplantées, séjours linguistiques			
Centre aéré 60 j maxi/enfant/an			
HORS CADRE SCOLAIRE 30 j maxi/enfant/ an Colonie, Stages et séjours linguistiques			
CADRE SCOLAIRE 10 j maxi/enfant/an Classes transplantées, séjours linguistiques			
Centre aéré 60 j maxi/enfant/an			

**(y compris les vacances de Noël 19) JUSQU'AU 15 JANVIER 2020
(PAS DE REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES)**

Pour en bénéficier vous devrez fournir

- * L'avis d'imposition de l'année 2018 sur revenus 2017
- * Le formulaire d'aide aux vacances dûment rempli,
- * les bons CAFAL ou autres participations éventuelles, mairie, autres CE, mutuelle, etc... qui viennent en déduction du remboursement.
- * Une attestation sur l'honneur du salarié stipulant qu'il ne perçoit aucune autre aide

- * La facture acquittée et détaillée (pour paiement au salarié) comprenant le nombre de jours, coût, coordonnées de l'organisme organisateur, identification des enfants.
- * La facture détaillée (pour paiement à l'organisme) comprenant le nombre de jours, coût, coordonnées de l'organisme organisateur, identification des enfants.

**Remplir le recto
et
Joindre à ce
formulaire**

- ☺ Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017
- ☺ Copie des bons CAFAL
- ☺ Copie des autres aides éventuelles (mairie, CE ou COS du conjoint).



GRILLE D'AIDE AUX VACANCES

ANNEE 2019

moins de 535	<p>50 % (au lieu de 70 %) de participation pour les enfants de moins de 6 ans</p> <p>70 % de participation pour les enfants de + de 6 ans</p>	<p><u>POUR CHAQUE ENFANT A CHARGE POUR 1 AN Plafond du prix journée /séjour : 60 €</u></p> <p>HORS CADRE SCOLAIRE : 30 jours Colonie, séjours linguistiques , et stages.</p> <p>CADRE SCOLAIRE : 10 jours Séjours linguistiques, classe transplantée</p> <p>CENTRE AERE : 60 Jours</p>
de 536 à 819	<p>50 % (au lieu de 60 %) de participation pour les enfants de moins de 6 ans</p> <p>60 %de participation pour les enfants de + de 6 ans</p>	
de 820 à 895	50% de participation	
de 896 à 1400	40% de participation	
de 1401 à 2000	20% de participation	